



PREFET DE LA HAUTE-CORSE

SOUS-PREFECTURE DE CORTE
DOSSIER SUIVI PAR : M. FERAL
Réf. A rappeler : 946-corte-2013
Tél: 04 95 51 79 74

Corte, le 11 septembre 2013

Le préfet

à

Membres du comité de pilotage
(destinataires in fine)

Objet : Comité de pilotage du site Natura 2000 «Station botanique à Botrychium simplex et châtaigneraies du Bozio - Site FR 9442007

Réf. : Réunion du 4 septembre 2013

P.J. : Un compte-rendu

Vous trouverez, ci-joint, pour votre complète information, le relevé de conclusions de la réunion qui s'est tenue le 4 septembre 2013 à 10 heures 30 à la mairie de Carcheto Brustico.

Je vous en souhaite bonne réception.

Pour le préfet et par délégation,
Le sous-préfet de Corte,

Claude VALADIER

LISTE DES DESTINATAIRES

- Monsieur le président du conseil exécutif de Corse
- Monsieur le président du conseil général de la Haute-Corse
- Monsieur le président du parc naturel régional de Corse
- Monsieur le président du SIVOM de la Vallée d'Orezza
- Monsieur le président du SIVOM de la Vallée d'Alesani
- Monsieur le président du SIVOM du Bozio
- Monsieur le président du SIVOM pour l'entretien et la gestion du cours d'eau de la Bravone
- Monsieur le président du SI pour la défense contre l'incendie et la protection de la nature
- Monsieur le maire de Bustanico
- Monsieur le maire de Carcheto Brustico
- Monsieur le maire de Carpineto
- Madame le maire de Pietricaggio
- Monsieur le maire de Piobetta
- Monsieur le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Corse
- Monsieur le directeur départemental des territoires et de la mer
- Monsieur le directeur régional de l'office national des forêts
- Monsieur le directeur de l'office de l'environnement de la Corse
- Monsieur le délégué régional de l'office national de la chasse et de la faune sauvage
- Monsieur le directeur de l'office du développement agricole et rural de la Corse
- Madame la directrice de l'agence du tourisme de la Corse
- Monsieur le président du centre régional de la propriété forestières de Corse
- Monsieur Gérard ALFONSI, association syndicale de gestion forestière des Hauts d'Orezza
- Monsieur le président de la chambre départementale d'agriculture de la Haute-Corse
- Monsieur Rémy MATTEI, agriculteur
- Monsieur Gilles FAGGIO, ornithologue, conservatoire régional des sites de Corse (AAPNRC)
- Mademoiselle Laetitia HUGOT, directrice du conservatoire botanique national de Corse
- Monsieur le président de la fédération départementale des chasseurs de Haute-Corse
- Monsieur le président de la fédération de la Corse pour la pêche et la protection des milieux aquatiques
- Monsieur André GOUR
- Monsieur Christophe OTTAVI
- Madame Béatrice MATTEI

COPIL du 4 septembre 2013
Site Natura 2000 FR9402007

« Station botanique à *Botrychium simplex* et châtaigneraies du Bozio »

Monsieur Claude VALADIER, sous-préfet de Corte a introduit ce comité de pilotage (COPIL) du site Natura 2000 FR9402007 Station botanique à *Botrychium simplex* et châtaigneraies du Bozio.

Participants

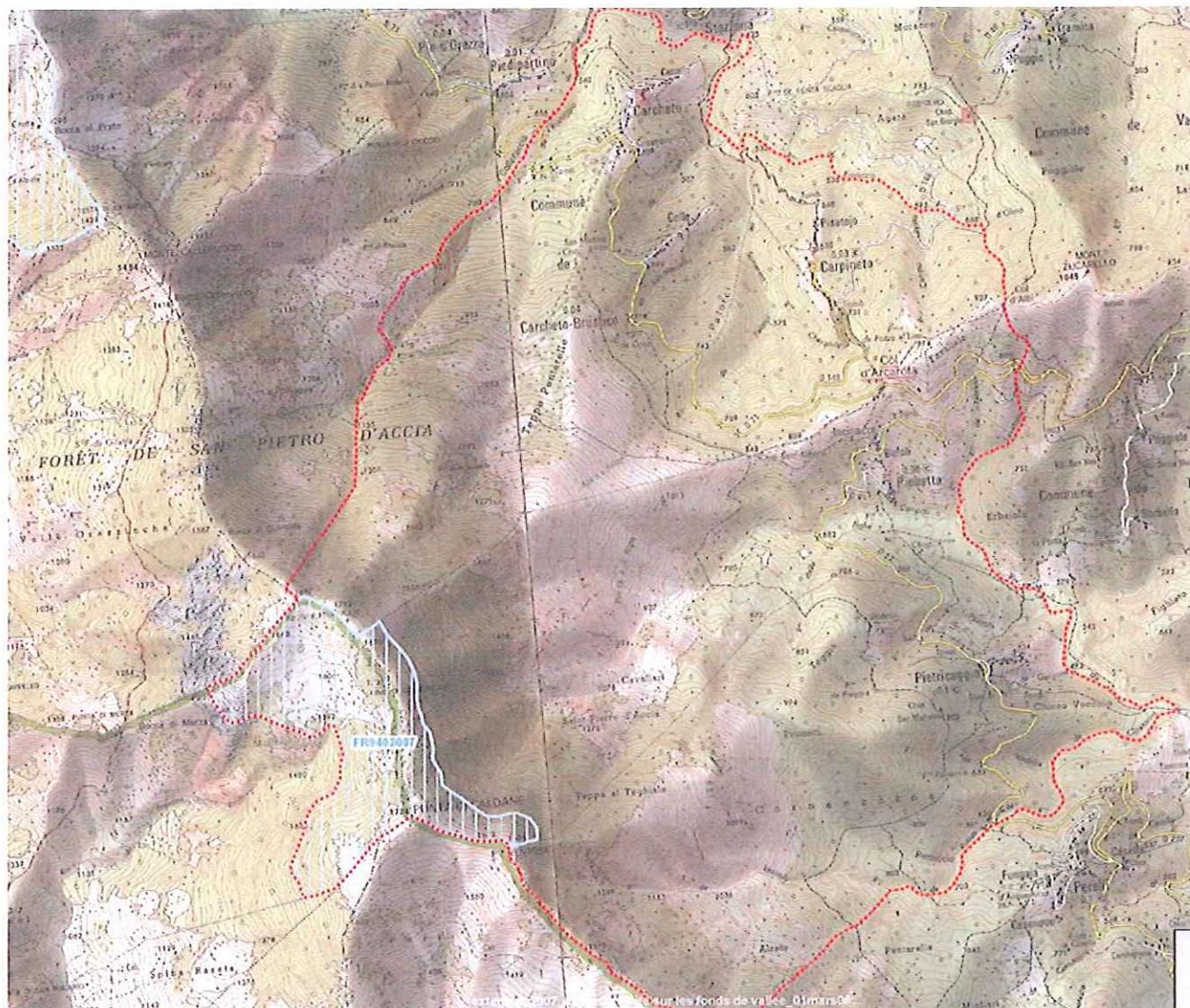
Nom Prénom	Organisme - Qualité
Claude VALADIER	Sous-préfet de l'arrondissement de Corte
Béatrice MATTEI	Mairie Carchetto Brustico
Christophe OTTAVI	Mairie Carchetto Brustico
André GOUR	Mairie Carchetto Brustico
Gérard ALFONSI	ASGF « Les Hauts d'Orezza »
Paul ALFONSI	ASGF « Les Hauts d'Orezza »
Sébastien LECCIA	OEC
Florian GALINAT	CRPF
Geneviève ETTORI	CRPF
Patrick MARTIN	ONCFS
Eric GUYON	DDTM 2B
Michèle CHIRAT	ODARC
Amandine MARIE	BIOTOPE
Florence DELAY	BIOTOPE
Caroline MASSONI	CEN Corse
Alain DELAGE	CBNC
Camille FERAL	Direction Régionale de l'Environnement (DREAL)

Nom	Organisme/qualité	Tel, adresse de messagerie	signature
Gérard ALFONSI	ASLGF "Les Hauts d'Orezza"	gerardalfonsi@fco.fr	
Alain DELAGE	CBNC	delage@oec.fr	
LECCIA Sébastien	OEC - département des Terres	leccia@oec.fr	
GOUR ANDRÉ	Mairie Carchetto	and.gour@fco.fr	
Paul ALFONSI	ASLGF	pa.alfonsi@fco.fr	
Florian GALINAT	CRPF	florian.galinat@crpf.fr	
Geneviève ETTORI	CRPF	genevieve.ettori@crpf.fr	
Patrick MARTIN	ONCFS / Chef de service	patrick.martin@oncfs.gouv.fr	
Eric GUYON	DDTM Haute-Corse / Brabant	eric.guyon@haute-corse.gouv.fr	
Michèle CHIRAT	ODARC Resp. cellule formation	michèle.chirat@odarc.fr	
Béatrice MATTEI	Adjoint Maire de Carchetto	06.73.21.64.77	
Amandine MARIE	Biotope / Chef projet	amandine@biotope.fr	
Caroline MASSONI	CEN Corse	caroline.massoni@cen-corse.fr	

Historique de ce site Natura 2000

Le site Natura 2000 "à *Botrychium simplex* et châtaigneraies du Bozio" a été l'objet d'une procédure d'extension en 2007 qui l'a fait passer de 126 ha, essentiellement l'aire potentielle de répartition de la petite fougère (*Botrychium simplex*) qui a justifié la désignation initiale du site, à 1800 ha en l'étendant sur des habitats de type hêtraie, chênaie, châtaigneraie et zones fraîches. Ce site Natura 2000 a été proposé comme Zone Spéciale de Conservation (ZSC) par arrêté ministériel du 25 mars 2011

La cartographie des habitats naturels a été restituée par le CRPF courant 2010.



Ancien (en hachuré bleu) et nouveau (en rouge) périmètre du site. Communes concernées : BUSTANICO (94,99 ha), CARCHETTO BRUSTICO (501,69 ha), CARPINETO (210,02 ha), PIETRICAGGIO (535,05 ha), PIOBETTA (498,77 ha).

La présidence du COPIL tout comme la maîtrise d'ouvrage de la rédaction du document d'objectifs (DOCOB) ont été attribuées à l'État lors du comité de pilotage du 14 janvier 2010. L'état a recruté par appel d'offre en 2010 le bureau d'étude BIOTOPE pour la rédaction du document d'objectifs.

Rappel : le document d'objectifs (DOCOB) comprend un diagnostic écologique et social du site, une analyse des problématiques locales et des réponses à apporter via les fiches actions. Chaque étape importante du document d'objectifs est validée en comité de pilotage.

Le travail de rédaction a commencé début 2011 et a donné lieu à la présentation et à la validation du diagnostic général du site lors du comité de pilotage du 15 mars 2012.

Objectifs de ce comité de pilotage

Les deux objectifs du présent comité de pilotage sont :

- la validation du document d'objectifs, partie opérationnelle comprise
- l'organisation de l'animation Natura 2000

Avec un élément de contexte un peu particulier : la réception, la veille du comité de pilotage, d'un courrier de M Alfonsi posant la question de l'approche pastorale du site, de l'absence de diagnostic concernant la Tortue d'Hermann et exprimant le souhait de l'association syndicale libre « Les Hauts d'Orezza » d'avoir un projet de territoire sur Piobetta similaire à celui conçu sur Carcheto.

Des éléments de réponse seront rapportés sur chacun de ces points lors du déroulement du comité de pilotage.

Le diagnostic du site Natura 2000

Un bref rappel du diagnostic socio-écologique du site a été effectué par Florence DELAY : localisation du site, surface, communes concernées, principaux habitats et espèces concernés, principales problématiques observées sur site. Se reporter au document d'objectifs et au compte rendu du précédent comité de pilotage.

M Delage a demandé, en ce qui concerne les questions relatives au *Botrychium simplex*, à ce qu'on parle de pâturage de façon indéfinie et non pas uniquement de pâturage porcin.

Mme Etori a demandé à ce que dans le 1^{er} tome du DOCOB présentant le diagnostic, le CRPF soit présenté comme un établissement public ayant un rôle de conseil, pas de gestion.

M Valadier a profité de ce rappel du diagnostic pour que l'on apporte des réponses plus précises sur deux points soulevés dans le courrier de M Alfonsi :

- En ce qui concerne la Tortue d'Hermann, il est rappelé que le site, essentiellement forestier et sur de fortes pentes, n'est absolument pas favorable à cette espèce, même si des individus ont pu être autrefois (plusieurs décennies) ponctuellement observés dans les jardins. A partir de ce constat, une réintroduction de la tortue n'est pas envisageable.
- L'agroforesterie est la clé d'entrée pour gérer les problématiques locales, et non le pastoralisme. Peu ou pas d'éleveur recensés dans le périmètre du site malgré la présence de bétail pâturant (...ou divagant), pas d'éléments provenant des déclarations surface PAC, etc. Par contre les questions du bétail et de son impact seront abordées mais dans le cadre de la gestion forestière/castanécicole.

Présentation des fiches actions et réactions du comité de pilotage

Le principal de la présentation a ensuite porté sur la partie opérationnelle du document d'objectifs, à savoir les fiches actions ; ne sont notés dans ce compte rendu que les principales remarques et demandes de corrections du comité de pilotage :

- Action AN1 : Animation du site. Pas de remarque, action validée.
- Action VC1 : Information du site. Dans les destinataires, ne pas oublier les propriétaires forestiers et les éleveurs (même non situés sur le site du moment qu'ils sont utilisateurs). Action validée.
- Action VC2 : panneaux. Rappeler la réglementation dans le contenu des panneaux. Action validée.
- Action GC1 : mesures générales en faveur de la chênaie verte et d'une sylviculture durable. Pas de remarque, action validée.

- Action GC2 : mesures générales en faveur des habitats aquatiques. M Guyon fait remarquer que la DDTM instruit les autorisations de déclarations liées aux milieux aquatiques. L'animateur Natura 2000 devra se renseigner sur la nécessité de réaliser des études d'incidences Natura 2000 si il a connaissance de tout nouveau projet impactant les habitats aquatiques. Action validée.
- Action SC1 : suivi scientifique des chiroptères. Pas de remarque, action validée.
- Action SC2 : suivi scientifique de la Rosalie. Pas de remarque, action validée.
- Action SC3 : suivi scientifique du *Botrychium simplex*. Pas de remarque, action validée.
- Action GC3 : création d'une aire protégée au titre de la SCAP essentiellement pour les fougères de type *Botrychium*. Il est insisté sur le fait que cette mesure n'est finalisée ni administrativement ni techniquement et que de nombreuses interrogations subsistent. M Delage rappelle l'importance du site pour cette famille de plantes : 5 espèces de *Botrychium* (parmi lesquelles *Botrychium simplex*) présentes sur 9 connues au niveau européen. Ces milieux ouverts provenant d'un pâturage de type pâturage ovin, la présence des bovins est préférable à pas de pâturage du tout mais conduira à une transformation du milieu. Le stationnement des bovins en l'occurrence est plus préjudiciable plus que le pâturage. D'autres espèces que les *Botrychium* justifient aussi la SCAP. M Martin rappelle qu'une mesure administrative telle qu'un arrêté de protection de biotope (APB) est inopérante pour les forces de police si une bonne information n'est pas présente sur place. L'action est validée, mais elle n'est pas prioritaire et ne devra être mise en œuvre que dès lors que l'action GC3 aura rapporté des éléments de connaissance plus explicites sur les *Botrychium*.
- Le projet de territoire Rustaggio. Le projet de territoire Rustaggio concerne une zone d'une soixantaine d'hectares située sur la commune de Carcheto et se décline en 5 fiches actions : animation foncière et technique, mises en défens en fonction des usages, destruction de la retenue d'eau, réouverture du sentier, préservation de la chânaie verte remarquable. Étant donné la forte déprise observée, priorité a été donnée à la châaigneraie à fruit lorsqu'il y a un castanéiculteur ; à l'agroforesterie durable sinon. Approche foncière, itinéraires et conseils techniques adaptés à des objectifs de gestion précis étant, avec quelques actions liées à la découverte et à la restauration, le cœur de ce projet de territoire. Mme Chirat fait observer que le regroupement foncier des propriétaires est un des premiers voire le premier objectif à atteindre. L'agro foresterie étant déjà suivi par de multiples structures (CRPF pour la propriété forestière privée, ODARC pour les aides du PDRC, éventuellement chambre d'agriculture), l'animateur Natura 2000 devra faire appel à chaque fois que possible aux acteurs les plus adaptés et solliciter les fonds existants par ailleurs (PDRC et documents de programmation à venir). Le requête de M Alfonsi concernant un projet de territoire similaire sur la commune de Piobetta est prise en compte, d'autant plus que la démarche initiée sur Rustaggio est transférable, qu'on a l'espoir de l'étendre vers la propriété forestière privée ailleurs sur le site et que la fiche GC1, dont une variante plus précise a été rédigée pour Rustaggio, est pensée pour l'ensemble du site Natura 2000. Néanmoins étant donné le fait que cette requête soit intervenue tardivement, il n'a pas été possible de rédiger un projet de territoire comme cela l'a été fait sur Rustaggio. L'animateur aura pour charge, à travers le projet Rustaggio et la fiche GC1, de préparer le travail sur Piobetta. On soumettre un projet de territoire similaire au comité de pilotage soit lorsque l'animation du projet Rustaggio sera bien enclenchée, soit à la révision du document d'objectifs. Cet ensemble d'action a été validé par le comité de pilotage.

Relativement aux usages observés sur le site, M Martin rappelle qu'une intervention de la police de l'environnement ne sera efficace que si il y a eu une bonne information préalable en particulier sur tout ce qui est protégé ou/et interdit. De ce point a été abordé la fréquentation en véhicule motorisé

des hauteurs du site, accessibles par quelques pistes ouvertes pour la desserte de prises d'eau et utilisées par les éleveurs, des chasseurs (probablement à l'origine de charniers sauvages), et divers véhicules privés à des fins de loisir ; les élus présents ont fait part de leur impuissance et du fait d'avoir sollicité, avec peu d'effets, les forces de gendarmerie.

Une nouvelle fiche action sera donc créée, « Maîtriser les accès au site » qui

- concernera dans un premier temps les pistes de Bustanico et Carcheto, (liste non restrictive !)
- comprendra comme première mesure la prise d'arrêtés municipaux pour renforcer le code de l'environnement
- établira une règle d'utilisation de ces pistes : l'usage peut il être étendu à certaines catégories socio-professionnelles et à quelles conditions
- prévoira la mise en place (ou la remise en place) d'obstacles physiques type barrières.

Monsieur le sous-préfet s'engage pour sa part à relancer les forces de gendarmerie sur cette question.

Au final **le document d'objectifs est validé par le comité de pilotage** sous réserve d'intégrer les remarques et demandes de corrections et **sous réserve de créer 2 nouvelles fiches actions, une fiche « Maîtrise des accès au site » et une fiche vierge « Projet de territoire Piobetta »**, qui sera rédigée par l'animateur Natura 2000 lorsque le projet Rustaggio sera amorcée ou bien, au pire, à la révision du document d'objectifs.

Questions relatives à l'animation du site Natura 2000

Le document d'objectifs étant validé, par le comité de pilotage, le document d'objectifs sera approuvé par un arrêté préfectoral dès lors que les corrections demandées auront été intégrées au document.

La phase d'animation Natura 2000, destinée à concrétiser les fiches actions s'ensuivra juste après. La question de la maîtrise d'ouvrage de l'animation Natura 2000 et de la présidence des comités de pilotage à venir a donc été posée aux représentants des collectivités territoriales présents.

Les élus de Carcheto ont renouvelé leur souhait de voir l'État prendre la présidence des comités de pilotage et la maîtrise d'ouvrage de l'animation Natura 2000.

M le sous-préfet acte cette décision, mais devant la faible représentation des collectivités territoriales au comité de pilotage, laissera un mois aux autres collectivités, à dater de l'envoi du présent compte rendu, pour éventuellement revenir dessus (auquel cas le comité de pilotage serait réuni à nouveau pour finaliser une décision).

Si la maîtrise d'ouvrage Etat de l'animation Natura 2000 est confirmée, la DREAL procédera, bien que le CRPF soit pressenti comme l'animateur le plus judicieux au vu des fiches actions, à un appel d'offre fin 2013 pour désigner un animateur.

Monsieur le sous préfet a levé la séance vers 14H00 en remerciant chacun de sa participation à ce comité de pilotage.

Le sous-préfet de Corte,

Claude VALADIER.